



UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS
CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
FORCE OUVRIÈRE DES CÔTES D'ARMOR
5, rue de Brest 22000 Saint Brieuc

DÉCLARATION

Commission exécutive de l'UD CGTFO 22 du 27 mars 2026

La commission exécutive de l'UD CGTFO 22, réunie le vendredi 27 mars 2026, fait sienne la déclaration du bureau du 6 mars s'intitulant « *Conformément aux statuts confédéraux et à la Charte d'Amiens, le syndicat ne saurait être le relais d'aucun parti politique* », qui affirme notamment :

« L'histoire du mouvement ouvrier rappelle que l'extrême-droite s'est toujours opposée aux droits des travailleurs, à l'égalité et aux libertés publiques. Elle a constamment combattu les syndicats et leurs revendications. Dès les années 1930, Léon Jouhaux soulignait que la lutte contre les violences de l'Action Française s'inscrivait pleinement dans le combat antifasciste et syndical. La Confédération a d'ailleurs su appeler à la grève générale en 1934 et 1936 face aux menaces fascistes.

Cependant notre engagement contre l'extrême-droite ne remet pas en cause le principe fondamental d'indépendance syndicale. Conformément aux statuts confédéraux et à la Charte d'Amiens, le syndicat ne saurait être le relais d'aucun parti politique : nul ne peut utiliser un mandat ou le sigle de la CGTFO à des fins partisans pour soutenir une formation politique ou une candidature. »

Le syndicat, c'est la défense des revendications immédiates des travailleurs. Elles ne manquent pas, car Macron part en guerre et incite les jeunes à s'engager pour servir de chair à canon. La CE de l'UD CGTFO 22 refuse la militarisation de la jeunesse, et constate que les dépenses militaires, ce sont les travailleurs qui les paient. Lors des vœux aux militaires 2026, Macron voulait que « *l'actualisation de la loi de programmation militaire prévoit pour 2026-2030 un effort supplémentaire de 36 milliards d'euros pour accélérer notre réarmement, dont 3,5 milliards dès 2026* ». Il a annoncé le 3 mars l'envoi du porte-avions Charles de Gaulle et son escorte de frégates vers la Méditerranée. La cause de la paix exige le retour immédiat du porte-avions Charles de Gaulle et l'arrêt immédiat de toute implication, sous quelle que forme que ce soit, des troupes françaises à la guerre en cours.

L'escalade guerrière et meurtrière au nom d'intérêts qui n'ont rien à voir avec ceux des salariés, s'accompagne de la hausse vertigineuse des budgets militaires et donc, de coupes dans les services publics, la sécurité sociale, les retraites, l'assurance chômage...

Ainsi, la directrice du Groupement Hospitalier de Territoire d'Armor, vice-présidente de la Fédération hospitalière de France pour la Bretagne a affirmé dans une interview à Ouest-France le 18 janvier 2026, sur le déficit des hôpitaux bretons : « *Ce que je vais dire va faire hurler mais nous ne sommes plus en capacité de maintenir des plateaux techniques ouverts 24 h sur 24 partout.* »

Les Côtes-d'Armor perdent 16 postes de professeurs dans les écoles publiques, 34 dans les collèges et 11 dans les lycées. Pourtant, les établissements scolaires ont besoin de ces 61 postes pour fonctionner ! L'intersyndicale 1^{er} degré exige l'annulation des retraits de postes et des fermetures de classe. Elle a mobilisé par la grève le 26 mars et appelle à nouveau le 31 mars.

Tous les services publics et les missions de service public sont attaqués : hôpitaux, École, DGFIP, AFPA... La CE de l'UD CGTFO 22 exige leur maintien.

Partout, l'unité des travailleurs sur les revendications ouvrières, telles l'abrogation de la réforme des retraites Macron/Borne, le retrait de la loi de financement de la Sécurité sociale et des mesures du budget 2026, peut ouvrir de vraies perspectives de luttes dont sauront se saisir les salariés pour gagner par la grève jusqu'à satisfaction, par la grève générale.

Vive la Charte d'Amiens, Vive les travailleurs en lutte,
Nous gagnerons la paix par la justice sociale.
Vive la CGTFO.